

Traduction**Français, problèmes**

- Privilèges, du règlement et de la procédure, Comité sénatorial permanent, 6:9,10; 7:16,43,44
- Transports et communications, Comité sénatorial permanent, 6:9-10

Transports et communications, Comité sénatorial permanent

- Étude, rapport, avis de motion, 6:21-2,23
- Texte, traduction française, problèmes, 6:9-10

Treatise on the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament

- May, Thomas Erskine, auteur, citation, 9:12-3

Tribunes

- Étrangers sommés de se retirer, 2:50-1
- Portes verrouillées, 1:48-9
- Visiteurs, présence, Président annonce au Sénat, 1:61-2

Visiteurs au Sénat

- Présence, 1:61-2

Vote, modalités

- Formalités, 7:39-41
- "Standing vote", traduction française, discussion, 1:65-6
- Vote différé
 - Ajournement après, 1:31
 - Timbre d'appel à 17h 15, 1:22,31-2,42
- Vote par appel nominal
 - Demandé par deux sénateurs, 1:32,34
 - Différé, 1:31-2,50-3
 - À cause de l'arrivée du dignitaire, 2:52,53-6
 - Durée normale du report du vote, 1:50-4
 - Prolongation du délai le vendredi, 1:54; 7:35,39
 - Étude des affaires courantes, 1:69
 - Nouveau report, 2:52-3,54,55
 - Une fois seulement, 1:55; 7:39
 - Non permis durant "Déclarations de sénateurs", 1:64
 - Procédure, 1:42-9; 7:39-41
 - Timbre d'appel, 1:22,34,38-41; 2:25
 - Une fois pour les votes sur le même sujet, 1:54-5; 7:39
 - Tenue, 1:39
 - Message reçu du gouverneur général, lecture, procédure, 2:51-2

Wallot, Jean-Pierre, Archiviste national, Archives nationales du Canada

- Lettre à l'honorable Pat Carney, au sujet de la disposition des documents, référence, 10:6,7

Wang, Erik, inspecteur général, ministère des affaires extérieures**Voir**

Rapport Wang

Webber, Peter, Cabinet du leader du gouvernement

- Étude des modifications du *Règlement du Sénat*, conformément à l'article 67(1)(f)
 - Modifications proposées au Règlement du Sénat*, juin 1991
 - Discussion
 - 19(4) - Teneur des "Déclarations de sénateurs", 1:56
 - 19(7) - Permission de poursuivre une intervention, 1:63
 - 20(1) - Recevabilité des questions de privilège et des rappels au Règlement, 1:68
 - 51(1) - Vote par appel nominal différé, 1:50,51
 - Règlement du Sénat du Canada, octobre 1990, 49(3) - Vote par assis et debout, 1:69